



## Pose de carrelage rénovation -> Garantie décennale

-----  
Par Lilice

Bonjour à tous,

J'ai signé un compromis de vente chez le notaire en tant que vendeur.

Lors de cette entrevue, la notaire nous a demandé si nous avons fait des travaux, j'ai alors évoqué entre autres le carrelage que nous avons fait poser dans la cuisine et la salle de bain par un maçon ami (sans facture donc). Je précise qu'il s'agit d'une pose collée sur plaques fermacell

Elle l'a ajouté au compromis en précisant qu'il y avait garantie décennale et que donc nous en étions responsable pendant 10 ans.

Ça m'a beaucoup étonné donc j'ai fait quelques recherches et ai trouvé des textes sur internet prouvant le contraire mais la notaire ne veut pas changer d'avis et invoque l'article 1792.

Donc ma question : la pose de carrelage est elle réellement soumise à décennale ?

Merci d'avance et si je me trompe, je me coucherai moins bête